

SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU
4 DÉCEMBRE 2014

Membres en exercice : 48 titulaires
48 suppléants

Membres présents : 22 titulaires
10 suppléants

Délibération n°250 du Comité syndical

Approbation du procès-verbal du 16 octobre 2014

Le procès verbal a été adressé à tous les membres du Comité syndical le 27 octobre 2014. Il est soumis à l'approbation de ses membres.

Après lecture faite,

*Le Comité syndical,
Sur proposition du Président
après en avoir délibéré,
à l'unanimité*

Approuve le procès-verbal du Comité syndical du 16 octobre 2014.

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission à la Préfecture le **9 DEC. 2014**

La publication le **9 DEC. 2014**

Strasbourg, le **9 DEC. 2014**

Le Président
Jacques BIGOT

